



Perquisition chez un avocat pénaliste

Par **guntar**, le **26/06/2008** à **15:08**

Je suis scénariste. Ecrivant un scénario pour une série, je me retrouve à la fin de l'histoire chez un avocat pénaliste qui est l'assassin. Un expert de la police scientifique découvre le nom de l'avocat sous un lavabo en lettres de sang tracé par la victime.

Ma question: l'avocat étant présent et voyant ce que voit l'expert (assisté d'un OPJ dans le cadre d'une perquisition), peut-il dire que la perquise est illégale car il travaille sur des dossiers confidentiels à son domicile et demande à ce que la perquise soit faite en présence du bâtonnier comme il se doit? Auquel cas, il mettrait à la porte l'expert et l'OPJ, la perquise serait caduque, et il effacerait les traces de sang, donc la preuve pourtant vue par les flics, avant que ne revienne une autre équipe avec le bâtonnier.

Est-ce plausible et crédible? Y a t-il déjà eu un cas de jurisprudence? J'aimerais que oui car c'est un peu le clou de l'histoire. Tout le monde sait que l'avocat est l'assassin, mais personne ne peut l'accuser, la première perquise ayant été mal faite.

Merci de votre réponse.

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **21:20**

[citation]Ma question: l'avocat étant présent et voyant ce que voit l'expert (assisté d'un OPJ dans le cadre d'une perquisition)[/citation]

Le domicile de l'avocat serait-il la scène de crime ?

[citation]Tout le monde sait que l'avocat est l'assassin, mais personne ne peut l'accuser, la première perquise ayant été mal faite. [/citation]

Comment motivez vous la seconde perquis dans votre scénario mis à part que la première a été mal faite ?

Cordialement

Par **guntar**, le **27/06/2008** à **10:13**

Je me suis mal exprimé, connaissant trop l'histoire.

En fait, on découvre d'abord le cadavre d'une jeune femme chez l'avocat, c'est bien la scène de crime. Prélèvements, indices, on se doute que c'est l'avocat (il a fait venir un complice après le meurtre chez lui pour cambrioler et brouiller les pistes), mais on ne peut le prouver. Toutefois, le loquet de la porte de son cabinet de toilettes a été arraché, on suppose que la victime est allée s'enfermer là un instant pour échapper à son meurtrier. A l'un de ses doigts coupé, on comprend après que la victime a dû laisser un message avec son sang, ce que n'aurait pas vu l'assassin. On fait donc une perquis à ce moment (c'est la première) pour découvrir le message laissé par la victime, l'avocat le découvre en même temps que les flics, et décide de les mettre à la porte car le bâtonnier ni le magistrat ne sont là, estimant que la perquis est illégale.

Ma question reste la même: l'avocat peut-il agir ainsi alors que lui-même et les flics ont la preuve de son crime sous les yeux? Dans mon histoire, il les vire, efface les traces de sang à la Javel, ne pouvant ainsi être inculpé par la suite bien qu'il soit coupable...

Merci d'avance pour votre réponse. Cette histoire n'est rien d'autre que ludique, mais très importante pour moi, je ne voudrai pas écrire des âneries...

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **13:23**

[citation]En fait, on découvre d'abord le cadavre d'une jeune femme chez l'avocat, c'est bien la scène de crime[/citation]

Par forcément, le cadavre peut avoir été transporté vu l'intérêt d'étude des lividités cadavériques au regard de la position du corps au temps de découverte.

[citation]On fait donc une perquis à ce moment (c'est la première) pour découvrir le message laissé par la victime, l'avocat le découvre en même temps que les flics, et décide de les mettre à la porte car le bâtonnier ni le magistrat ne sont là[/citation]

Dans ce cas, la perquis ne peut avoir lieu sans la représentation officielle. Soit un magistrat et le bâtonnier (ou son représentant) qu'elle ait lieu à domicile ou dans son cabinet. En conséquence, cette perquisition n'a pas lieu d'être dans votre scénario. Elle peut être effectuée après les constatations pour rechercher le mobile ou l'arme du crime, voire établir le lien qui existe entre l'auteur présumé et la victime.

[citation]l'avocat le découvre en même temps que les flics, et décide de les mettre à la porte car le bâtonnier ni le magistrat ne sont là, estimant que la perquis est illégale[/citation]

Les enquêteurs pouvaient procéder aux constatations d'usage mais pas à la perquisition (ce n'est absolument pas la même opération). Les constatations d'usage en matière criminelle auraient permis de mettre à jour ce fameux message. Dans la réalité, les traces de sang sont évidentes quel que soit l'endroit où elles ont été déposées, de plus vous précisez qu'elles ont été effacées à posteriori de la découverte de cadavre.

[citation]Ma question reste la même: l'avocat peut-il agir ainsi alors que lui-même et les flics ont la preuve de son crime sous les yeux[/citation]

Rien ne s'oppose à l'interpellation de l'avocat et conduite au bureau d'enquête. Le temps nécessaire à la coordination des moyens (justice et représentant) pour la perquisition est

employé dans le délai de garde à vue. 24 + 24.

[citation]Dans mon histoire, il les vire, efface les traces de sang à la Javel[/citation]
Le crimoscope met en évidence des traces de sang quel que soit le support. Même après un nettoyage javel. En conséquences, le dépérissement des preuves est vain et l'inscription reste évidente.

Cordialement

Par **guntar**, le **27/06/2008** à **14:36**

Merci JamesEraser. Cela torpille pas mal le scénario, je vais donc tenter autre chose.
Précision sur l'histoire: de fait, on établit que la victime est bien morte chez l'avocat. Il avait rendez-vous avec elle pour travailler sur un soi-disant dossier (elle est jeune pénaliste dans son cabinet), mais elle s'est refusée à lui et il l'a tuée. Après, il passe la soirée ailleurs (son alibi), mentant sur le fait que la victime serait restée chez lui pour dormir, et le pseudo cambrioleur vient le voler à son domicile. 2 jours plus tard, on retrouve le complice cambrioleur défenestré, c'est l'avocat qui l'aura également tué (il lui colle le meurtre de la fille sur le dos), mais on ne peut là encore rien prouver. A la fin, certains pensent que le cambrioleur est le seul responsable (des objets de l'avocat et de la victime sont retrouvés chez lui), d'autres que l'avocat a tout mis en scène et tué les 2, ce qui est le cas.

Ainsi, à part ce doute sur un hypothétique message laissé par la victime (le nom de l'avocat est tracé sous le lavabo, là où personne n'a pu le voir le jour de la découverte de la scène de crime), on a rien contre lui, et l'idée d'aller perquisitionner sur du vent (un pseudo-message) ne convaincra pas le magistrat ni le bâtonnier, tout accusant le cambrioleur.

Je change donc la fin: l'un des flics décide d'aller chez l'avocat pour soi-disant s'excuser de son comportement, il l'a harcelé pendant l'enquête, persuadé (à juste titre) qu'il était coupable. Puis il prétexte une envie et va dans le cabinet de toilette. il cherche partout et trouve le message sous le lavabo. Mais l'avocat a des doutes sur la venue du flic et se pointe dans les toilettes, voyant le flic sous le lavabo. Il comprend à ce moment-là.

La question est: l'avocat peut-il virer le flic, celui-ci n'étant venu que pour s'excuser, donc n'étant pas habilité à arrêter l'avocat? Puis peut-il impunément effacer les traces après?

Je sais que les traces de sang ne disparaissent pas au crimescope. Cependant, s'il peut rester du sang, je serais étonné qu'il reste le nom bien gravé, tout au plus des traces indistinctes à mon avis, en tout cas pas le nom gravé clairement en lettres de sang...

Merci de me renseigner sur ce dernier point. Ce n'est pas une perquis dans ce cas, le flic va juste aux toilettes et découvre le message. Peut-il arrêter malgré tout l'avocat?...

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **19:51**

Bon !

Désolé de torpiller ton scénario mais là, y a un réel problème.

L'identification criminelle ne laisse les lieux à disposition du propriétaire que lorsqu'elle a fait le tour complet de la scène de crime, autant sur les éléments indiciables visibles qu'invisibles à l'œil nu.

D'où l'utilisation du crimoscope ou crime lite.

En l'occurrence, ce détail de "grande ampleur" ne pouvait en aucun cas échapper aux techniciens puisque cette inscription est accessible par la victime donc visible. Le sang bien que nettoyé par de la javel et révélabile sur tous ses glissements par l'appareil adapté. Donc là, ça coince drôlement.

A la limite pour brouiller les pistes si tel est le but de ton scénario, tu pourrais faire en sorte que le soit disant complice et l'avocat soient frères jumeaux, etc....

[citation]La question est: l'avocat peut-il virer le flic[/citation]

Après les opérations techniques, il n'est même pas tenu de le faire entrer.

[citation]Peut-il arrêter malgré tout l'avocat?... [/citation]

Sur quelles bases ? Parce qu'il est propriétaire de la scène de crime? Parce que des éléments de constatation ont échappé aux enquêteurs ?

Tu vois, ce n'est pas si simple que ça.....!!

Cordialement

Par guntar, le 27/06/2008 à 21:04

oh là oh là !! Ça se complique. Mais je suis têtu. Je dois l'écrire, donc je vais trouver.

Avant tout, on prend naturellement des libertés avec la réalité. Comme revenir sur une scène de crime pour récupérer d'autres indices, ça se fait rarement dans la réalité, en fiction on le fait tout le temps (pour les rebondissements, pour amortir le décor, un tas de raisons, voir CSI Les Experts).

Bref, l'idée ici c'est que, hormis le loquet arraché dans le cabinet de toilettes et l'idée que la victime a pu s'y enfermer un instant pour échapper à son agresseur, rien n'indique qu'il y a du sang quelque part, donc on en cherche pas là au départ. Admettons que les types de la scientifique fassent mal leur boulot, je te l'accorde, mais je n'ai pas le choix ici, sinon y'a plus de scénar, et là c'est la m....! A la rigueur, elle a laissé son message derrière un miroir suspendu, son doigt coupé recèlera quelque chose du miroir (poussière, champignon, bactérie), je sais pas mais je trouverai pour inciter l'un des flic à retourner chez notre assassin d'avocat, mais sans perquise officielle car ce n'est pas un élément suffisant pour la provoquer (n'oublions pas que le type est un grand pénaliste, connu et apprécié, médiatisé, avec des appuis politiques, etc.)

Dès lors, lorsque le flic revient chez l'avocat pour s'excuser de son harcèlement durant l'enquête, l'avocat sûr de lui, n'ayant peur de rien, et fier de son double crime parfait, ouvre son domicile, et laisse entrer le flic pour discuter (c'est comme si l'enquête était quasiment close). Ici, c'est naturellement le piège que veut tendre le flic à l'avocat. Il se rend donc aux toilettes pour une pause pipi, mais cherche partout (sous lavabo ou derrière le miroir ou une autre cachette je verrai), et trouve le message. Son but, c'est juste de constater que le message existe, à la rigueur il prend une photo, puis il voulait retourner à la brigade et prévenir le proc pour justifier cette fois une vraie perquisition avec bâtonnier et magistrat. Sauf que l'avocat le surprend dans les toilettes et comprend, et ça change tout.

Je réitère donc ma question: à partir de cet instant, que peut faire le flic, dès lors que l'avocat l'a surpris dans les toilettes et vient de comprendre à son tour? Mon souhait serait naturellement qu'il ne puisse rien faire. Le but de ce scénario est que, malgré la preuve (le message), l'avocat s'en sorte. Le méchant ayant gain de cause dans cette affaire.

Pour palier au crimescope et aux traces indélébiles, j'imagine que l'avocat profiterait du départ du flic pour se débarrasser du support du message (un miroir serait mieux car un lavabo c'est - facile).

Bref, tout ça est-il possible? Ou bien le flic, qui est là juste pour discuter, a t'il un moyen d'arrêter l'avocat alors qu'il n'est plus en mission? S'il peut le faire, l'histoire ne tient plus pour le coup, je devrai trouver autre chose.

J'attends fébrilement ta réponse, en espérant qu'elle aille dans mon sens...

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **07:34**

[citation]Je réitère donc ma question: à partir de cet instant, que peut faire le flic, dès lors que l'avocat l'a surpris dans les toilettes et vient de comprendre à son tour? Mon souhait serait naturellement qu'il ne puisse rien faire. Le but de ce scénario est que, malgré la preuve (le message), l'avocat s'en sorte. Le méchant ayant gain de cause dans cette affaire[citation]
Je suppose que l'affaire se passe en France.

Très logiquement et contrairement au déroulement des films, les homicides sauf bol extraordinaire, ne se résolvent pas en 4 jours.

Et quand bien même, selon notre procédure pénale, les commissions rogatoires son obligatoires en matière criminelle.

Ton flic dans le scénar pourrait rebondir sur les nouveaux indices. Il suffit juste qu'il ferme sa gueule en sortant et qu'il mette en place une perquis dans les règles puisqu'il s'agit d'un avocat.

Éventuellement, le juge peut s'opposer à cette perquisition sur avis du bâtonnier, du coup, le flic connaît le nouvel élément, le magistrat ne veut pas se bouger et ton avocat s'en sort.
Cordialement

Par **guntar**, le **28/06/2008** à **10:31**

Merci mille fois, JamesEraser. Je vais donc aller dans ce sens.

Ce forum est vraiment passionnant. Je te ferai part de l'avancée des travaux, je dois avoir une première version du script fin juillet, c'est un tournage pour la rentrée septembre.

Merci encore, et vive la toile !

Guntar

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **13:09**

Pas de quoi.

Détail ; la perquis n'aurait pour objectif que le démontage de l'objet qui supporte l'inscription faite avec du sang. (pour mémoire : saisie de la porte de Guillaîne Marchal dans l'affaire Omar Radad)

Si tu veux d'autres précisions, n'hésites pas.

Bon scénario et gaffe aux détails d'un plan à l'autre.

Le polar tient la route si les scènes sont calées sur les éléments de précision. Du moins, c'est avec cet œil que je regarde les films et téléfilms.

Cordialement

Par **guntar**, le **28/06/2008** à **14:30**

Dont acte.

Bien que cette série ne soit pas franchement réaliste (TF1 grand public), voire totalement improbable, j'aime que les procédures le soient.

D'ailleurs, je bosse en parallèle sur une autre série pour canal, ENGRENAGES pour ne pas la nommer, et là on essaie toujours d'être au plus près de la réalité.

Je ne manquerai pas de prendre tes conseils avisés le cas échéant.

Et encore merci.

Par **guntar**, le **09/07/2008** à **15:36**

Hello JamesEraser!

Si jamais tu es dans le coin... Je continue mon scénario et avance sur les dialogues. Et j'ai besoin d'un point de détail. Dans l'histoire, c'est un témoin qui découvre de sa fenêtre le corps inanimé de la victime dans l'immeuble d'en face, elle est morte. La police débarque. Mais sachant qu'on arrive chez un avocat pénaliste, ouvre-t-on la porte en flagrance comme chez n'importe qui, où doit-on déjà prévenir magistrat et bâtonnier pour se faire ouvrir la porte (dans l'histoire, l'avocat est en province à cet instant, c'est d'ailleurs son "faux" alibi).

Et une fois sur place, les techniciens de la scientifique doivent-ils faire attention à ce qu'ils touchent (il y a des dossiers ouverts, etc.)

En résumé, pour la découverte de scène de crime, doit-on prendre plus de précautions qu'ailleurs, et lesquelles? L'idée est de préciser dès le départ qu'on est chez un pénaliste, et donc que ça va être coton pour enquêter...

Merci de ton retour si tu prends ce message (toi seul connaissant l'histoire en détail)

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **11:27**

[citation]c'est un témoin qui découvre de sa fenêtre le corps inanimé de la victime[/citation]

Le Code Pénal dans ses articles 222-5 et 222-6 induit l'obligation de porter secours et assistance. Il s'agit donc d'une action ayant pour objectif la préservation de la vie. Il ne s'agit donc pas d'une action judiciaire, il n'y a pas de cadre légal d'enquête (flagrance). Seuls les éléments de constatation permettront de déterminer si les faits sont entourés d'une infraction pénale et de facto, constitueront la saisine d'enquête.

Le fait de ne pas intervenir pour porter secours est considéré comme prévarication. La loi dans ce sens oblige à... quelque soit le lieu.

[citation]Et une fois sur place, les techniciens de la scientifique doivent-ils faire attention à ce qu'ils touchent (il y a des dossiers ouverts, etc.) [/citation]

Nous en sommes aux constatations sur une scène de crime et non à une perquisition laquelle

répond à des règles strictes.

[citation]En résumé, pour la découverte de scène de crime, doit-on prendre plus de précautions qu'ailleurs, et lesquelles[/citation]

L'affaire sera traitée comme les autres puisque je suppose, à cet instant, on ne connaît pas encore le lien qui unit la victime à cet avocat. Est-elle sa concubine, sa femme, son employée, une cliente... Mais autant te dire que l'avocat va être activement recherché..

Dans le cas présent, il serait étonnant que le Procureur ne se déplace pas sur les lieux, voire un juge d'instruction.

Experatooment

Par **guntar**, le **15/07/2008** à **11:54**

Dans le doute, j'avais écrit quelques scènes visuellement intéressantes où on attendait bâtonnier et proc avant d'intervenir, laissant la victime dans son sang pendant une demi-heure. Je me doutais que c'était limite mais n'avais pas résisté à "l'effet".

Je mets donc ça à la poubelle et le reconstruis différemment. Pas grave.

Merci pour toutes ces précisions. Ce sujet n'a d'intérêt que s'il est crédible, l'ensemble reposant sur des points de détail, et sur le fait que les flics et les scientifiques ne pourront rien faire contre l'avocat, malgré les charges relevées contre lui.

Merci encore.

Guntar

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **13:42**

Tu devrais mettre la scène de crime ailleurs que dans les lieux de vie et professionnel de ton avocat.

Pourquoi pas dans un Palais de Justice ?

Pour le coup, ça mettrait un Bor...l dans l'enquête.

Experatooment

Par **guntar**, le **15/07/2008** à **14:00**

Pas possible. La victime retrouvée est sa "soi-disant" petite amie qu'il a tuée chez lui la veille au soir vers 22 h sur un coup de sang. L'avocat est allé après (23 h) à une soirée chez un client à lui récemment acquitté (un type lié au grand banditisme). il s'est constitué ainsi un alibi, le foireux de truand mentant sur l'heure de son arrivée à la soirée.

Et puis, il y a plein d'éléments dans l'appartement avec lesquels je joue. L'avocat a disposé un livre un portable une brosse à cheveux de la victime dans sa chambre, plein de petites choses qui font croire qu'il étaient amants depuis un certain temps et qu'elle dormait chez lui qd il était ailleurs, alors que c'est faux: il a fait venir la fille chez lui au prétexte de bosser (elle est jeune pénaliste dans son cabinet), et quand il lui a sauté dessus, elle s'est refusée, ça a viré au drame et il l'a tuée. Voilà en gros la backstory de l'histoire, ce qu'on apprendra au fur et à mesure. Donc l'appartement est essentiel à l'histoire.

Pour le début, je vais m'arranger pour que le proc insiste sur le fait que l'avocat a en charge

des dossiers brûlants (du genre Mesrine ou autre), et qu'il faut être vigilant lors des constats. Cela suffit à mettre une tension entre les flics, qui ne veulent qu'une chose, retrouver le tueur de cette fille, et la justice qui ne voudrait pas que des truands s'en sortent sous prétexte que cette fille est morte au milieu de dossiers chauds. En gros...
C'est pour créer une tension, même si elle est un peu artificielle...
La Palais aurait été une bonne idée, dans une autre histoire.
Mais merci du conseil...

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **19:35**

Je m'excuse de rajouter une couche pour vriller ton scénario, si t'as des possibilités de modifs car je suppose que vous n'en êtes pas au tri des rush.
Ce serait quand même pas mal que dans la chronologie du meurtre, ton avocat soit désigné pour représenter la partie civile et qu'en fin de procédure : l'ardent défenseur se retrouve en criminel endurci.
Experatooment

Par **guntar**, le **15/07/2008** à **20:02**

Dans l'histoire, je ne traite que la partie policière et recherche de preuves, et ça ne fait que 45', c'est donc assez court, d'autant qu'il y a une autre intrigue entremêlée. On ne verra l'avocat qu'au début sur la scène de crime, au milieu lors d'un interrogatoire, et à la fin quand on croit le coincer avec la fameuse preuve écrite du sang de la victime.
Mais pourrait-il se porter partie civile quand le meurtre a lieu chez lui et que rapidement des doutes sur son emploi du temps surgissent?

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **20:18**

[citation]Mais pourrait-il se porter partie civile[/citation]
S'il n'est pas directement visé par les faits : non.
S'il n'a aucun lien avec la victime: non.
Quand je parlais de partie civile, j'évoquais le fait que la famille de la victime sollicite l'aide de cet avocat dans les démarches habituelles.
Et rebondissement de dernière minute : l'avocat est le meurtrier.
Le suspens serait cassé si trop d'éléments d'enquête apparaissaient pour le désigner. Il faudrait une mise en évidence d'éléments de preuve mais sans interprétation réelle, histoire de mettre un flou complet.
Mais le prob, si j'ai bien compris, c'est que tu veux voir l'avocat s'en sortir.
Alors petit conseil : ne respecte pas le déroulement chronologique pour ton scénario, va de la fin vers le début. Le rajout d'idées et d'éléments se fera tout seul et plus tu développeras, plus tu arriveras à noyer l'ensemble. Une fois dans le bon ordre, la limpidité apparaîtra au fur et à mesure mais avec un doute quand même.
Parfois, les enquêtes sont prises à l'inverse tout comme certains interrogatoires. C'est ce que l'on nomme : technique cognitive.

Experatooment

Par **guntar**, le **15/07/2008** à **20:53**

D'une manière générale, étant d'un naturel tordu, c'est comme ça que j'opère. Je démarre de la fin et remonte en arrière. Il me semble que c'est d'ailleurs ce que font certains grands romanciers américains, lorsqu'une intrigue est complexe, difficile de faire autrement. Le coup de la partie civile est une bonne chose (matière à une autre histoire) mais ici, il y a un détail important: le père de la victime débarque dans la première scène pour accuser verbalement l'avocat d'assassin. Il dit que sa fille avait peur de lui, qu'il la harcelait et qu'elle n'était pas sa petite amie. Donc, dès lors qu'on cherche, on a tjrs cette scène du père qui titille nos enquêteurs. A vrai dire, l'idée ESSENTIELLE du scénario, et ce pour quoi on me l'a accepté, c'est que le baveux paraît coupable tout de suite, et qu'on se demande comment le coincer.

Le propos n'est pas dans le who done it classique d'un polar, mais dans cette incapacité terrible de ne pas coincer un type qu'on sait coupable.

Pour être encore plus précis, on joue dans la série sur un personnage (un scientifique) qui est persuadé que la preuve fera tout, alors qu'il n'en est rien. Et il se retrouve à la fin de l'épisode avec un dilemme à traiter: doit-il rester dans la police scientifique et continuer ce métier, lui qui vient de perdre toutes ses illusions sur cette affaire?

Mais plus grave, à la toute fin, le personnage voit le père de la victime monter chez l'avocat. Il le voit armé et prêt à descendre l'avocat. Et notre personnage le laisse faire, l'espace d'un instant, puis court se mettre entre l'avocat et le père, quitte à prendre une balle.

En gros, le personnage a un cas de conscience: il a manqué laisser l'avocat se faire tuer, et même si c'est un pourri, le type aurait pu se faire tuer. Donc, le personnage récurrent va-t-il quitter la série? C'était une idée vendue par la production à la chaîne pour pimenter la série. Voilà pour cette affaire. Mais je cherche un film avec ce cas de figure, l'avocat assassin en partie civile... Il y a bien l'excellent bouquin de Scott Torrow : Présumé innocent, mais l'avocat n'était pas l'assassin, mais un gros suspect...

Si tu connais un livre ou film sur le sujet, l'info est la bienvenue...

Merci pour tes conseils...

Par **JamesEraser**, le **17/07/2008** à **10:23**

T'as une dernière solution, c'est mettre dans le scénario un problème d'irrecevabilité des preuves qui conditionnerait toute la suite du dossier.

Résultat : coupable mais pas jugé.

Domage que les enquêteurs aient vrillé l'enquête.....

Ce vice de procédure pourrait être soulevé par ton baveux en fin de rouleau, histoire de rendre plus pervers l'effet du vice de procédure.

Experatooment

Par **guntar**, le **17/07/2008** à **12:49**

Difficile dans le cadre de cette série. Dans un unitaire peut-être, mais pas là. Ce qui est ici est déjà énorme et atypique pour la série, un des enquêteurs découvre LA seule preuve du dossier, mais se fait prendre par l'avocat et on ne peut s'en servir. C'est un peu la même chose en plus doux. Parce que vriller totalement l'enquête ferait passer nos héros pour des crétins et TF1 ne laissera pas passer...
Mais merci pour l'idée qui pourrait être intéressante dans un autre cadre...

Par **JamesEraser**, le **17/07/2008** à **13:14**

Ben ! Au moins j'aurais essayé.

En tout cas, bon courage pour la mise en forme du scénario vu que, si j'ai bonne mémoire, tu dois le rendre bientôt.

Au plaisir de rediscuter et voir la série.

@+

Experatooment

Par **guntar**, le **17/07/2008** à **13:30**

Je rends une première version semaine prochaine. Mais la production est décalée et le film ne se fera probablement qu'en octobre-novembre. De quoi peaufiner l'aspect technique et la crédibilité de l'ensemble. Je te ferai un retour dès que la chaîne aura mis les mains dedans. A bientôt et merci encore pour tes conseils avisés, et le temps que tu y as consacré.